

Le 20 février 2024, dans le dossier numéro 250-61-064340-238 du district judiciaire de Kamouraska, Structure CD inc. (anciennement Chevrans Dionne inc.) a été reconnue coupable de l'infraction suivante :

- le ou vers les mois de février et mars 2023, à Saint-Pacôme, Chevrans Dionne inc. (Structure CD inc.), a utilisé ou permis que soit utilisé un ou des plans non signés et scellés par un ingénieur pour la réalisation d'un élément structural sur un bâtiment industriel, soit l'agrandissement d'un entrepôt (usine) situé au 289 boulevard Bégin, à Saint-Pacôme, commettant ainsi l'infraction décrite à l'article 24 de la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9), se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 du Code des professions (RLRQ, c. C-26).

À cette même date, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale) a condamné Structure CD inc. au paiement d'une amende de 5 500 \$ par chef d'infraction, le tout avec frais du constat.